

ventions. que nous ne manquerons pas de faire, aussitôt que le temps et l'espace nous le permettront. Nous avons mis certains passages en italique.

Judicature.—Nous apprenons que l'Association du Barreau de Québec, s'est assemblée hier, présidée par l'honorable H. Black, pour prendre en considération le nouveau Bill de Judicature; et qu'à cet effet, un comité composé de MM. Bacquet, Duval, Ross, A. Stuart et Crémazie a été nommé avec injonction de faire rapport, le ou avant le 15 février prochain.

Nouvelle-Ecosse.—Le parlement de cette province a été ouvert le 13 du courant. Nous voyons avec plaisir que la harangue du gouverneur sur cette occasion, exprime aussi l'espoir de voir bientôt le département des postes sous le contrôle respectif des colonies britanniques dans l'Amérique du Nord, et le projet de chemin de fer entre Québec et Halifax, prochainement mis à exécution au moyen des efforts réunis des provinces britanniques aidés de la coopération et de l'influence du gouvernement impérial.

Mines de la Californie.—Les rapports favorables qui arrivent chaque jour de la Californie méritent tout en émoi. 60 vaisseaux sont actuellement équipés à New-York et 30 à Boston et à Philadelphie; on dit même qu'il va être frété au printemps un vaisseau à Québec.

Comme chacun peut travailler pour soi dans cette région aurifère, pourvu qu'il ait une pioche et une pelle, les services de toutes sortes se paient extraordinairement cher. Les ouvriers gagnent \$10 et \$16 par jour; un commis de mille à 3 mille dollars par an. Le bœuf séché se vend \$1 à \$2 livre; la laine de \$30 à \$35; le blanchissage d'une chemise se paie jusqu'à \$8.

La maladie a commencé à sévir parmi les ouvriers et on craint que si l'émigration continue sur le même pied, la rareté des vivres et le manque d'autorité ne rende ce séjour insupportable et qu'il ne faille travailler la pelle d'une main et l'épée de l'autre, car les soldats qui y sont en garnison ne sont pas plus exemptés que les autres de la fièvre de l'or et ne se font pas de scrupule de désertir leurs régiments.

La police a arrêté un nommé Joseph Rancour qui avait frappé sur la tête avec une hache un nommé Lemage. Rancour amené dans la maison de Lemage, celui-ci l'a désigné comme son meurtrier. Lemage a été conduit à l'Hôtel Dieu où il vient de mourir.

Le pont est arrêté, ce matin, en glace vive devant cette ville. Ce moyen de communication donnera aux paroisses du sud une plus grande facilité pour apporter leurs produits au marché.

M. Chs. Baillargé fera demain soir, à 7 heures un discours sur la lumière, ses lois et ses propriétés, au compte de l'Institut.

Nous donnons plus bas un billet, qu'un père de famille nous prie avec raison de livrer à la publicité. C'est un nouveau moyen de séduction que la prostituée emploie pour entraîner vers elle une malheureuse jeunesse, qui trop souvent hélas! tombe dans de pareils pièges. Ce billet a été adressé à une foule de jeunes gens étrangers de toute manière à la femme qui les signe, et qui n'a pu apprendre leurs noms que de la bouche de malheureux amis d'autrefois, qui, non content d'être corrompus eux-mêmes, essaient encore d'en corrompre d'autres. Nous le demandons à ceux qui sont chargés de la morale publique, qui certes vaut bien la valeur matérielle que les lois protègent si bien, nous leur demandons si une pareille démoralisation doit être tolérée dans Québec?

Vous maintenez la trajectoire de ce billet écrit en anglais, et que nous laissons à la méditation de nos lecteurs.

Monsieur, La faveur de votre compagnie est sollicitée à un bal qui aura lieu lundi prochain, le 29 courant, chez M. Lafontaine (on nous dit que c'est un aubergiste qui demeure à la Petite-Rivière), à huit heures du soir.

La signature, nous la supprimons, parce que nous ne voulons pas en souiller nos colonnes, mais nous la donnerons aux auteurs, qui, nous l'espérons, vont se mettre sur l'alerte. — [Journal de Québec.]

UNE LIBÉRALITÉ BIEN PLACÉE.—La législature de la Louisiane a adopté une résolution qui lui fait honneur. Elle autorise le gouverneur de l'État à traiter avec le sculpteur Powers pour une statue de Washington; elle lui donne carte blanche

pour les conditions, et lui recommande de n'imposer aucune restriction à l'artiste pour l'exécution du monument. M. Powers aura, pendant le cours de ses travaux, le droit de toucher à l'avance les sommes qui lui seront nécessaires. N'y a-t-il pas quelque chose de grand et de noble dans la confiance illimitée que les sénateurs louisianais témoignent ainsi pour le génie et le caractère de l'illustre sculpteur? — (Cour. E. U.)

ENTERREMENT D'UNE BANQUE.—Le 8 de ce mois, les habitants de Sandusky ont procédé à l'enterrement de la banque de leur ville, qui a tout récemment suspendu ses paiements. Formés en procession, ils ont escorté un cercueil tout placardé des billets de l'établissement défunt. Au-dessus, flottait une bannière noire, portant ces mots: "Nous enterrons l'escroquerie!" La plupart des assistants avaient leurs poches retournées en dehors, et entonnées d'un cri. Parvenu devant la maison où étaient autrefois les bureaux de la banque, le cortège s'est arrêté, et a été harangué par divers orateurs. De là, on s'est rendu à la baie, où le cercueil symbolique a été lancé dans l'éternité. — (Idem.)

UN SINISTRE PAR SEMAINE.—D'après le Journal de Pittsburg, le nombre des bateaux à vapeur qui se sont perdus dans les rivières de l'Ouest, pendant l'année 1848, est de 55. Sur ce total, 24 se sont crevés sur des chicots, 5 ont sauté, 6 ont coulé bas par suite de collision, 19 ont brûlé. Trois seulement ont pu être relevés et remis en état de service; il en reste donc 52 qui ont été complètement perdus, ce qui fait exactement un sinistre tous les huit jours.

STATISTIQUE LÉGISLATIVE.—Voici comment se répartissent les 128 membres qui composent en ce moment la chambre des représentants de l'Etat de New-York: 56 fermiers; 23 avocats; 16 négociants; 5 médecins; 6 rentiers (gentlemen); 5 manufacturiers; 3 ouvriers; 1 comptable; 1 forgeron; 1 fermier-médecin; 1 maître d'hôtel; 1 fondeur; 1 marchand de bois; 1 marinier; 1 meunier; 1 tanneur; 1 professeur, et un membre dont la profession n'est pas connue.

PAR LE TELEGRAPHE. PARLEMENT PROVINCIAL.

CONSEIL LÉGISLATIF. 29 janvier. L'honorable M. Taché introduit un bill pour faciliter la division des terres dans le Bas-Canada; ce bill est lu trois fois et passé.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE. 29 janvier. M. Christie fait motion pour communication de toute la correspondance au sujet de la translation du juge Balard. M. Lafontaine consent à cette motion.

M. Laurin demande la permission d'introduire un bill pour rappeler le statut établissant l'indépendance des juges. Après quelques observations de la part de plusieurs membres, il retire sa motion.

M. Hincks propose une adresse à la Reine pour le rappel des lois de navigation. M. Cayley propose un amendement qui est perdu. Pour 14; contre 49. La motion principale est adoptée à l'unanimité.

Plusieurs articles remis faute de place.

Nous avons la satisfaction d'annoncer aux amis de notre journal que nous avons eu 52 nouveaux abonnés durant ce mois.

Ceux de nos abonnés qui pourraient nous procurer les Nos. 26 et 27 sont priés de vouloir nous les adresser; ils leurs seront payés double.

Correspondance. M. S. F. St. François [Bellevue]—Lettre reçue, journaux expédiés. Votre abonnement date du 29 courant. Messire J. B. B. St. Anselme.—Lettre reçue; vous recevrez le no. qui vous manque. Messire J. H. L. Ste. Claire.—Lettre reçue; Nous allons expédier par la voie qui vous désirez. Ls. T... écr., N. P. Ste Hyacinthe.—journaux expédiés. Votre abonnement datera du 19 courant. M. J. B. R... St. Nicolas.—Lettre reçue; ils nous est impossible de vous procurer ce numéro.

DÉCÈS. Ce matin, à Saint-Roch, M. Louis Rhéaume, marchand-épicerie, à l'âge de 41 ans, Ses funérailles auront lieu le jour prochain, à 10 heures du matin, dans l'église paroissiale du Château-Richer.

FILLE DEMANDÉE. Une fille canadienne trouverait à se placer dans une famille, en s'adressant au bureau de ce journal. Québec, 31 Janvier 1849.

Avis aux Entrepreneurs. DES soumissions seront reçues jusqu'au 3 Février prochain, à midi, des personnes désireuses de contracter pour la bâtisse d'une maison au Cap Rouge. Les plans et spécifications pourront être vus aux bureaux de BROWNE ET LECOURT. Québec, 29 Janvier 1849.

VENTES PAR LE SHERIFF. DISTRICT DE QUÉBEC. Pour le mois de février. No. 1739.—Simeon Lohière vs. François Fréchette de St. Thomas. 1 lot de terre, village de Montigny; 2e une rente constituée au capital de 300 livres de vingt sols. Vente à St. Thomas, le 23 février.

No. 490.—Jean Roy vs. Joseph Baquet père et fils, de St. Lazare cultivateurs. Une terre située 1ere concession de la dite paroisse bornée d'un côté à Jean Queret dit Lathippe et d'autre côté à Jean Garant, avec bâties. Vente à St. Gervais, le 13 février.

No. 1012.—Charles Hilaire Têtu vs. Pierre Hon et Pêrol Martin, navigateurs de l'Isle Verte. Une terre en la dite paroisse, au premier rang, bornée d'un côté à Augustin Paré et d'autre côté, à Louis Bertrand écuyer, avec bâties. Vente au dit lieu le 13 février.

No. 154.—Placide Beaudet vs. Cyrille Beaudet de St. Jean Deschaillois, cultivateur. Un emplacement, en la première concession de la dite paroisse, borne d'un côté à Christophe Paris, avec bâties. Vente au dit lieu, le 13 février.

No. 1544.—Ives Tessier vs. Antoine Charles Taschereau de Deschambault; les lots 2, 3, 4, 62 et 63 sur le chemin de Kennebec. Vente au bureau du Sheriff, le 21 février.

No. 1316.—John G. Clapham vs. Augustin Dugal de Québec commerçant, 3 terres à St. Ambroise. Vente au dit lieu, le 27 février.

No. 279.—Pierre Pepin dit Lachance vs. Joseph Bellefleur de Sommet; lot No. 24 du dit township, avec bâties. Vente au bureau du Sheriff le 23 février.

DISTRICT DES TROIS-RIVIÈRES. No. 1108.—Luc Michel Cressé vs. Maxime René de Ste. Monique; 2 lots de terre en la dite paroisse, le 1er avec bâties. Vente au dit lieu, le 14 février.

No. 303.—John M. Tobin vs. Jessé D. Robinson, de St. Guillaume, et Ignace Gill de St. François d'Yamaska, lots 23 et 24 du 5e rang de township d'Upton et partie du lot 25 du même rang. Vente au bureau du Sheriff des Trois-Rivières, le 7 février.

No. 301.—Angus McDonald vs. Joseph Edouard Turcotte, écuyer, avocat, 2 terres à Gentilly, la 2e avec bâties. Vente, le 3 février.

ALMANACH METROPOLITAIN de Québec, de 1849. (Grand in-12, de 108 pages.)

CONTENANT la liste du clergé des diocèses de Québec, Montréal, Kingston, Toronto, Ottawa, du Nord-ouest, Halifax, Arichat, Charlottetown, Frédériktion, Terrebonne, et Vancouver.

AVEC des détails très-intéressants sur les divers établissements religieux de ces diocèses, et une liste des officiers de toutes les conférences de la société de St. Vincent de Paul établie à Québec.

ET AUSSI L'épiscopat de France et des Etats-Unis. Sera prêt à vendre à la fin de la semaine, à la librairie de J. & O. Grémazie, à ville d'Ang. O'Sé et Cie., et à l'Archevêché, par M. Ant. Blondeau.

On pourra aussi se procurer cet ouvrage au président des Trois-Rivières. — Prix 1s 3d. Québec, 22 janvier 1849.

A VENDRE. 700 QUARTS de FLEUR examinés supérieures, Port Hope Mill Brand. W. Hamilton, No. 63, rue St. Pierre, Québec 15 décembre 1848.

ETUDE DE NOTAIRE. J. E. Soussignan, réçu depuis quelque temps hors de cette ville de l'honneur d'annoncer qu'il a repris l'exercice de sa profession au sein de son bureau de loi, Rue d'Algonquin porte voisine de M. P. Gauvreau, Architecte faubourg St. Jean.

EUGÈNE LÉCOURT. Québec, 12 Janvier 1848. JOSEPH LIONAIS. LUTHER. Rue St. Dominique, vis-à-vis chez Mr. Frs. Vallé, St. Roch.

L'HONNEUR d'annoncer au public qu'il a ouvert une boutique, à l'endroit ci-dessus et qu'il est prêt à accepter toutes sortes d'ouvrages dans son art. Il se charge de la confection et de la réparation des instruments de musique de la manière la plus élégante et aux conditions les plus avantageuses. Québec 22 Décembre 1848.

A LOUER. DU 1er MAI prochain, le Magasin No. 16 rue Sous-le-Fort, Basse-Ville. S'adresser à P. Y. BOUCHARD. Québec 17 janvier 1849.

PLACE DEMANDÉE. UN jeune homme, sachant les deux langues, accoutumé dans la vente des marchandises sèches, désire obtenir une situation. Toute demande laissée au bureau de ce journal recevra une prompte réponse. Québec, 10 Janvier 1849.

AUX VOYAGEURS ET AUX PARTIS DE PLAISIR. MAISON DES DILIGENCES DE ROUCHE ANCIENNE LORETTE.

Ce lieu favori des voyageurs, et des partis de la ville, est maintenant entièrement prêt pour leur réception, et on a fait tous les arrangements pour leur commodité. On peut se procurer des diners, gouters, &c. sous le plus court délai. Une table de billard a dernièrement été ajoutée à l'établissement. La grande chambre de la maison des diligences, avec les appartements environnants, est très-propre pour ces partis de danse. L'établissement étant combié par mad. ROUCHE, elle se fera un plaisir de prouver et à sa demeure actuelle, aux nombreux amis qui ont donné avec tant de bonté leur approbation à sa conduite de l'hôtel St. Léon, son désir de plaire.

Huites constamment en main. J. HOUGH. N. B. Les ordres pour diners, soupers, bals, ou gouters, laissés au bureau de diligence de Hough, rue St Anne, recevront l'attention immédiate. rue St Anne 12 janvier 1849.

John D. Tripp. EN adressant ses remerciements les plus sincères au public et Messieurs de Québec, les informe respectueusement qu'il est maintenant prêt à prendre les pensionnaires pour l'hiver à des conditions raisonnables, et assure ceux qui voudront bien le favoriser, qu'il n'outragera rien pour leur procurer tout le confort possible.

N. B. Gouters et Lunch prêts sous le plus court délai. Québec, 1 décembre 1848.

RACINE L3E73 de l'établissement de H. Lange et Fils, HARLEM, HOLLANDE.

CONSISTANT en Hyacinthes, Tulipes, Safran, Narcisses, etc. A VENDRE A TRES BAS PRIX, par J. MUSSON. Québec, 20 décembre, 1848.

M. P. PATRY, Architect, demeure rue St. Joseph, St. Roch de Québec, maison de M. le notaire Provost. Québec, 25 février, 1848.

BUREAU DU PRET AUX INGENDIES. Chambre d'Assemblée, 14 Nov. 1848.

AVIS est par le présent donné qu'une année d'intérêt à raison de quatre par cent sur les débentures du Gouvernement livrés aux Incendies, le 1er Décembre 1847, écherra le 1er Décembre prochain.

Les intéressés sont requis de déposer le montant de l'intérêt qui sera alors dû, au crédit du Receveur Général, soit dans la Banque de Montréal, soit dans la Banque Britannique de cette Ville, sur quel le Caisier ou compteur de la Banque leur livrera un certificat et double; l'un de ces certificats devra être présentée au sous-seigneur et les parties retourneront l'autre jusqu'à ce que les reçus respectifs aient été transmis à ce Bureau par le Receveur Général.

FELIX GLACKEMEYER. Rue P. V. BOUGHARD, (Rue Sous-le-Fort) Basse-Ville, QUÉBEC. Basse-Ville.

OFFRE en vente à ses magasins, rue Sous-le-Fort, Basse-Ville, un assortiment complet de RAIDES PAPES, telle que Blouses, Culottes, Vestes, Chemises, Calzons, etc., etc., une quantité de Valises et de Porte-Manteaux, etc.

—AVEC— Un assortiment varié de draps fins et superfins pour redingotes et pour manteaux, casimirs, pantalons de vestes, casques, ensembles en pelletteries, gants, mitaines, etc.

—AUSSI— 600 paires de souliers d'origine unis et brodés. 400 Neules de Canquette, etc.

Le tout à vendre à bas prix pour de l'argent comptant, Québec, 20 novembre 1848.

Mr. Reil est prêt à mettre d'accord un nombre limité de Plans. Haute-Ville de Québec. Québec, 12 juin, 1848. Rue St. Joseph

ASSOCIATION POUR LA COLONISATION DES TOWNSHIPS DU DISTRICT DE QUÉBEC. L'ASSOCIATION a établi son Bureau au l'Etude de Mre. J. B. A. CHARTIER, Notaire, en la Basse-Ville de Québec, dans l'Ancien Couvent.

N. B.—Le Bureau est ouvert tous les jours ouvrables de deux heures P. M. à cinq heures J. B. A. CHARTIER. Secrétaire Québec, 17 juillet 1848.

REPERTOIRE NATIONAL. Ceux qui désirent souscrire doivent s'adresser chez les principaux libraires du Canada, ou à Mr. M. F. VESINA, agent. Québec, 15 Sept. 1858.

BAZAR. De la Société Charitable des Dames Catholiques de Québec.

LE PUBLIC est respectueusement informé qu'il se tiendra un BAZAR de cette société dans la ci-devant Chambre d'Assemblée, mardi le 13 mercredi le 14 et jeudi le 15 du mois de février prochain, ouvert tous les jours depuis 11 heures A. M. jusqu'à 4 heures P. M. Le produit de ce Bazar sera employé pour venir en aide aux orphelins de cette institution et au soutien de l'école des filles sous sa direction.

Les personnes qui désirent y contribuer sont priées d'envoyer leurs effets aux dames ci-dessus mentionnées. Mesdames, MASSUE "PAINCHAUD" "WOOLSEY". Madame Van Felson tiendra la table de rafraîchissement. Par ordre, SUSANNE VAN FELSON, Secrétaire.

Prix d'admission 1-3, Québec, 12 Janvier 1848.

ACADEMIE de Berthier. DISTRICT DE MONTRÉAL.

CETTE Institution est maintenant ouverte aux Élèves, sous des Clercs de St. Viateur. On y enseignera sur un plan très-méthodique les méthodes suivantes:

La doctrine chrétienne, la lecture française, anglaise, Parthémoïque, les éléments et la syntaxe des deux langues. Histoire sainte et l'histoire profane (celle-ci renferme l'histoire du Canada), la géographie, l'histoire d'Angleterre, etc., etc.; la géométrie, la trigonométrie, l'algèbre, le dessin linéaire. La tenue des livres tout dans les deux langues.

L'exactitude du local ne permet pas, pour cette année, d'enseigner plus de 6 années d'instruction, mais l'an prochain l'établissement sera sur le même pied que les collèges de cette province.

CONDITIONS: Logement et enseignement 6s. par mois, pour tous les élèves étrangers à la paroisse, coucheront à l'Académie. PROFESSEURS: A. Fayard, cathéchiste formé, directeur. L. G. Langlois, cathéchistes mineurs. J. Yadeboncour, cathéchiste mineur. J. Gardener, professeur d'Anglais. Enseignement 2s. 6d.

N. B. Cet établissement est sous la surveillance et le patronage du rev. Messire Gagnon, archiprêtre et curé de la dite paroisse. Berthier, 8 novembre 1848.

AVIS. MOUNT EAGLE TRIPOLI. A vendre par le Soussigné:

L'ARTICLE ci-dessus pour nettoyer le cuivre, l'argent, le métal britannique, le verre et autres articles; il enlève rapidement les taches et les souillures, et reproduit le lustre magnétique et durable du métal neuf. —AUSSI— 50 boîtes de serbian I. C. charcoal. 50 do do. James Forster. Rue St. Jean en face du général Wol Québec 18 oct. 1848.

ETABLISSEMENT CANADIEN. ALEX. LAFRANCE. R. LIEUR, RUE ST. JEAN, HAUTE-VILLE, QUÉBEC.

PREND la liberté d'offrir ses meilleures recommandations aux Messieurs du Clergé et au Public en général, pour l'encouragement libéral qu'il lui a eu comme dévoué et les infortunes qu'il continue d'exercer par le Recheur dans toutes ses diverses branches, dans la maison de M. Viller, Haute-Ville de Québec, rue St. Jean vis-à-vis la magasin de M. Hoodie. Tous les ordres dont on voudra Photocopy, laissés chez lui ou au magasin de MM. J. O. CRÉMAZIE, seront exécutés avec soin, élégance, promptitude et à des prix modérés. Québec, 14 Aout 1848.

SASSAPARILLE. LIRE L'EXTRAIT SUIVANT

du rapport des juges des préparations chimiques à la cinquième exposition de l'ASSOCIATION CHARITABLE DES ARTISANS DE MASSACHUSETTS, tenue à Boston en septembre 1847: "Le sirop de Salspareille, tel que préparé par le Dr. Colbert de la société des quakers, de Canterbury N. H. a été examiné avec soin. Il est appuyé par nos noms des médecins les plus distingués du pays, et le comité connaissant sa composition ne peut qu'exprimer sa confiance dans son efficacité. Les ingrédients qui entrent dans sa composition ont un caractère si utile et si renouvelable que le comité croit devoir déclarer que c'est la meilleure préparation de Salspareille qu'on connaisse jusqu'ici et comme telle lui accorde un diplôme. JOHN W. WERSTER, M. D.

AU DR THOMAS CORRETT, Cher monsieur:—En réponse à vos questions touchant votre sirop composé de Salspareille, je vous dirai qu'il y a environ huit bouteilles et j'en ai eu depuis ce temps plus de cent bouteilles, et mes patients s'en sont procurés d'ailleurs de cinquante à cent autres. Je l'emploie dans mon institution orthopédique de préférence à toute autre préparation de Salspareille.

Dans l'iritation spinale, plusieurs espèces de maladies Eruptives de la peau et de maladies des hanches, dans un état d'ulcération jointes à des dispositions scrofuleuses, c'est un remède des plus précieux. Dans les ulcères mal conditionnés et scrofuleux les effets en sont excessivement heureux la santé s'améliore rapidement et les ulcères sont vite guéris. Elle agit comme tonique, tranquillement et avec laxatif. Jusqu'à ce que je trouve un meilleur composé, j'espère être entièrement approuvé si par vous ou vos agents avec respect et estime-

ALANSON ABBE, M. D. Boston, 21 février 1848.

A vendre en toute qualité par E. BRINLEY & Co. Boston, Mass.

Ainsi par leur agent. JOSEPH BOWLES, Salle médicale marché de la Haute-ville, Québec.